

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°01/2021 de la séance du

Lundi 15 mars 2021 – à 20h00

En la Salle de gym de Veytaux

Président : M. Pascal Ruch
Présents : **24 membres**
Excusés : **5 membres**
Mmes/MM. : Y. De Bernardis, J. Delmatti, D. Holland, J.-F. Pilet et S. Welle
Absents : **6 membres**
Mmes/MM. : A. Koschevnikov, D. Ouro-Madeli, M. Pfaff, J.-M. Pierlot, S. Thélin et A. Wiedmer

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 MARS 2021 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
5. Dépôt de préavis :
 - a. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 175'000.00 TTC au maximum (sous déduction de la participation financière des partenaires concernés) pour couvrir les frais liés à la revalorisation de la partie supérieure des chemins et à la mise en scène de l'offre touristique aux Rochers-de-Naye (préavis N°01/2021), déposé par voie de l'urgence
6. Rapports des commissions
 - a. Relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux (préavis N°12/2020)
 - b. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 175'000.00 TTC au maximum (sous déduction de la participation financière des partenaires concernés) pour couvrir les frais liés à la revalorisation de la partie supérieure des chemins et à la mise en scène de

l'offre touristique aux Rochers-de-Naye (préavis N°01/2021), déposé par voie de l'urgence

7. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Ruch, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, et M. Progins, agent de proximité. Il excuse A. Rey-Lescure, municipal absent.

M. le Président, P. Ruch, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, P. Ruch, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

L. Sherif indique qu'il n'y a pas d'accent sur son nom de famille.

A. Sandmeyer revient sur la communication du Bureau en page 2 et il est indiqué que la lettre du comité d'initiative serait annexée au PV, ce qui n'est pas le cas.

M. le Président, P. Ruch, remercie A. Sandmeyer pour sa remarque. Il confirme qu'il s'agit d'un oubli qui sera réparé lors de l'envoi du procès-verbal de la prochaine séance du Conseil communal prévue le 3 mai 2021.

Il n'y a plus de remarque.

Avec une abstention, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 est accepté par 23 voix.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président, P. Ruch, revient sur les élections communales et les votations fédérales.

S'agissant des élections au Conseil communal :

- 42 personnes se sont portées candidates sur deux listes
- 20 ont été élues au premier tour, dont 6 Conseillères et Conseillers communaux sortants

MANDATS	35
ÉLECTEURS INSCRITS	519
CARTES DE VOTES REÇUES	341

BULLETTINS	Rentrés	284
	Nuls	16
	Valables (dont blancs)*	268
	Blancs	9

Majorité absolue	135
Taux de participation	54.72 %

M. le Président, P. Ruch, tient à féliciter en particulier les six Conseillères et Conseillers sortants qui ont été élus au premier tour, à savoir Mesdames Caroline Gademann, Lydie Mareda et Viviane Schweizer Ronnerström et Messieurs Olivier Gasser, Alexandre Koschevnikov et Jean-Luc Puenzieux. Il relève encore l'élection de M. Guillaume Augnet jusqu'alors Conseiller communal suppléant. A tous ses collègues élus, il souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur futur mandat.

M. le Président, P. Ruch, indique qu'il y aura un 2^{ème} tour pour élire les six membres manquants pour remplir les 35 sièges en lice. Il informe que la liste « Veytaux son Avenir » a décidé de ne pas présenter de candidats. Onze candidats de la liste de « L'Entente communale » sont prêts à se présenter. Il leur souhaite bonne chance et bonne réussite.

S'agissant des élections à la Municipalité :

- 6 personnes se sont portées candidates sur deux listes
- 5 ont été élues au premier tour
- La Municipalité sortante a été reconduite dans son ensemble au premier tour

MANDATS	5
ÉLECTEURS INSCRITS	519
CARTES DE VOTES REÇUES	341

BULLETTINS	Rentrés	292
	Nuls	6
	Valables (dont blancs)*	286
	Blancs	39

Majorité absolue	144
Taux de participation	56.26 %

M. le Président, P. Ruch, félicite tous les membres de la Municipalité pour leur élection. Il leur souhaite à chacune et à chacun plein succès dans l'exercice de leur futur mandat et leur adresse ses meilleurs vœux.

M. le Président, P. Ruch, au-delà des résultats, tient à saluer tous les candidats qui se sont présentés pour le Conseil communal et la Municipalité. En s'engageant ainsi, ils ont démontré leur sens aigu pour la collectivité et leur disposition à se dévouer à la chose publique, ce qui n'est pas banal. Sans de tels engagements, la démocratie ne serait qu'un vain mot. Qu'ils en soient toutes et tous vivement remerciés !

S'agissant des votations fédérales :

01 Objet : Initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

- A Veytaux : accepté à 58,57%
- Sur le Canton de Vaud : accepté à 50,91%
- En Suisse : accepté à 51,19%

02 Objet : Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)

- A Veytaux : refusé à 58,96%
- Sur le Canton de Vaud : refusé à 70,04%
- En Suisse : refusé à 64,36%

03 Objet : Approbation de l'accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie

- A Veytaux : refusé à 58,96%
- Sur le Canton de Vaud : refusé à 65,87%
- En Suisse : accepté à 51,65%

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a une communication de la part de M. Rinaldi.

I. Rinaldi indique que d'ici 10 jours et pour deux semaines environs, il y va y avoir de gros travaux dans les rochers de Chillon, afin de sécuriser la falaise. Ces travaux vont engendrer des nuisances sonores, car il est nécessaire de travailler avec l'hélicoptère et de couper partiellement la route cantonale. Il y aura parfois un peu de bruit en soirée également.

5. DEPOT DE PREAVIS

- a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMIISTRATIF DE CHF 175'000.00 TTC AU MAXIMUM (SOUS DEDUCTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTENAIRES CONCERNES) POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA REVALORISATION DE LA PARTIE SUPERIEURE DES CHEMINS ET A LA MISE EN SCENE DE L'OFFRE TOURISTIQUE AUX ROCHERS-DE-NAYE (PREAVIS N°01/2021)**

M. le Président, P. Ruch, indique que la commission est composée de Mmes F. Jordan, A. Sandmeyer, S. Welle et MM. J. Grandchamp et J.-F. Pilet.

La commission rapportera sous point 6b ci-dessous.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- a) RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE L'INTERET PUBLIC REGIONAL ET A L'ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEL) AU PROJET DE SECURISATION ET DE RENOVATION DU CENTRE DES CONGRES ET D'EXPOSITION, A MONTREUX (PREAVIS N°12/2020)**

M. le Président, P. Ruch, prie la rapporteure, Mme T. Künckli Cagin, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président, P. Ruch, remercie l'auteur du rapport et procède au vote du préavis : le préavis est accepté à l'unanimité.

- b) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMIISTRATIF DE CHF 175'000.00 TTC AU MAXIMUM (SOUS DEDUCTION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES PARTENAIRES CONCERNES) POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A LA REVALORISATION DE LA PARTIE SUPERIEURE DES CHEMINS ET A LA MISE EN SCENE DE L'OFFRE TOURISTIQUE AUX ROCHERS-DE-NAYE (PREAVIS N°01/2021)**

M. le Président, P. Ruch, prie la rapporteure, Mme F. Jordan, de lire les conclusions de son rapport.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

K. Armstrong indique qu'à la page 1 dans le paragraphe « Contexte », il est fait mention du matériel roulant. Est-il prévu de changer le train ?

I. Rinaldi répond qu'effectivement, le MOB doit changer ses automotrices et remettre aux normes les haltes. Le délai limite imposé par la Confédération est 2023-2024.

K. Armstrong précise qu'en page 2, on parle des panneaux de tourisme pédestre. Va-t-on enlever les panneaux jaunes ?

I Rinaldi explique que les panneaux jaunes sont le balisage légal. L'idée est de rajouter des informations complémentaires à côté de ces panneaux. Les panneaux jaunes indiquent les itinéraires faciles, les blancs et rouges les itinéraires de montagne et les bleus indiquent les itinéraires d'alpinisme, avec un équipement spécial. Les Grottes des Naye sont balisées en bleu, car il est nécessaire d'avoir une lampe. La plupart des gens ne connaissent pas ce balisage bleu. On veut donc leur donner des informations sur l'équipement nécessaire pour pratiquer cet itinéraire.

K. Armstrong constate qu'il est également prévu de pouvoir prêter du matériel.

I Rinaldi répond que cette offre est liée à la mise en valeur de la Via ferrata. L'idée n'est pas de prêter des chaussures, mais une lampe par exemple, notamment pour les touristes qui n'ont pas prévu ce type de matériel dans leurs bagages.

K. Armstrong revient sur le balisage bleu et demande si cela signifie qu'il faut s'aider de ses mains, pour grimper par exemple.

I. Rinaldi répète que cela signifie simplement qu'il faut du matériel spécial, autre que simplement une paire de chaussures. L'itinéraire n'est pas forcément difficile, mais il peut y avoir un petit passage un peu plus difficile, avec une corde par exemple. C'est l'association Vaud Rando qui définit le balisage.

K. Armstrong revient sur les chiffres concernant la mise en valeur des Grottes de Naye et constate que les chiffres ne correspondent pas. On parle une fois de CHF 16'000.- et de CHF 10'000.- en page 8. Cela ne correspond pas non plus au détail.

I. Rinaldi répond qu'il s'agit de la part communale. Dans le projet, tous les partenaires ont été intégrés et ensuite il a été procédé à la division des parts en fonction du projet global.

K. Armstrong demande s'il s'agira du même modèle que l'image des Diablerets en page 4.

I. Rinaldi explique que ce ne sera pas la même carte, mais juste une illustration. On a un patrimoine avec un coup d'œil magnifique, l'idée est donc de faire une carte que l'on pourra remettre à l'office du tourisme, c'est-à-dire une autre carte que juste la carte topographique, en plusieurs langues.

V. Wicht constate qu'il est fait mention de CHF 10'000.- dans les coûts, mais qu'il y a une participation de CHF 10'000.- de ProMove.

I. Rinaldi répond qu'il a été nécessaire de tout chiffrer, y compris le travail effectué par la Commune, afin d'obtenir les subventions. Le travail de la Commune doit être valorisé. On a donc intégré dans un premier temps tous les coûts, puis on a déduit toutes les subventions.

V. Schweizer Ronnerström demande si le MOB a justifié pourquoi il ne participe pas aux dépenses.

I. Rinaldi répond qu'ils entreprennent des travaux pour améliorer l'esthétique globale de la gare. Ils ne s'engagent pas pour le reste. De plus, la participation du MOB s'accompagnerait de lourdeurs administratives puisque le Canton et la Confédération seraient impliqués, ce qui risquerait de ralentir l'avancement des travaux. Le but de ce préavis est la réalisation d'un projet local, à taille humaine, avec le recours à des ressources facilement mobilisables. Si le MOB n'avait pas commencé les travaux de rénovation de la gare, on aurait peut-être agi différemment. Mais comme le chantier va de l'avant, on veut « surfer » sur cette dynamique.

V. Schweizer Ronnerström demande pourquoi l'expérience du parc des marmottes prend fin.

I. Rinaldi répond que ce n'est plus du tout dans l'air du temps de voir des animaux en captivité.

M. Pezzuti se dit frappée par le refus catégorique du MOB d'entrer en matière sur une partie des coûts. Elle considère que le MOB aurait au moins pu contribuer au transport. Vu le nombre de « personnalités publiques et locales » qui siègent au Conseil d'administration du MOB, elle trouve cela vraiment incompréhensible.

Il n'y a plus de remarque.

M. le Président, P. Ruch, remercie l'auteur du rapport et procède au vote du préavis : le préavis est accepté à l'unanimité.

7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

V. Schweizer Ronnerström demande ce qu'il en est du Clos-de-Chillon.

L. Sherif répond que le nouveau permis de construire a été délivré et il n'y a pas eu de recours. Il est donc entré en force. Les travaux devraient commencer incessamment sous peu.

V. Schweizer Ronnerström demande si la population de Veytaux a été informée qu'il y avait des billets à leur disposition à la Commune pour le Fort de Chillon.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que oui, il y a eu un avis officiel dans le journal « Le Veytausien ». Elle rajoute que beaucoup de gens sont déjà venus chercher des billets.

P. Mason revient sur son intervention du 26 octobre dernier. Durant l'été 2020, la FOGÉ permettait aux enfants de Montreux d'utiliser cet espace. Il a inscrit sa fille, mais il lui a été répondu que les enfants de Veytaux n'étaient pas admis. Mme la Syndique avait indiqué qu'elle avait eu contact avec la Municipale montreusienne, Mme Pellet. Entretemps, la Syndique avait « botté en touche » en faveur de Mme Schweizer Ronnerström dans le cadre de la commission scolaire. Quelques jours avant la séance du 7 décembre 2020, Mme Schweizer Ronnerström l'a informé qu'elle n'avait pas encore d'information à ce sujet. Or, aujourd'hui, nous n'avons toujours pas d'information. Il demande si Mme la Syndique en aurait parlé cet été et demande un point de situation.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que cela n'a pas été abordé.

P. Mason remarque c'est une réponse un peu pauvre.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que si elle se rappelle bien, elle avait eu une discussion avec le greffe. Le greffe en avait parlé avec Mme Pellet à Montreux. Pour elle, cette histoire était réglée et elle n'a pas posé de question plus loin. Elle dit qu'elle peut appeler M. Smith et que la réponse arrivera directement à M. Mason, pas forcément lors d'une séance du Conseil communal. Elle va demander à M. Smith de réexpliquer pourquoi cette offre ne s'applique pas aux enfants veytausiens.

P. Mason demande s'il peut espérer une réponse lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle va demander à M. Smith de rendre réponse directement à M. Mason et qu'il n'y aura dès lors pas d'information à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Pezzuti revient sur le projet de protection contre les chutes de pierres à Grandchamp, préavis 06/2019. Les travaux devaient être réalisés en 2020, mais ont été retardés. Elle demande quel est le nouveau programme.

I. Rinaldi répond que la première phase d'étude pour le devis général de ce projet a été réalisée. On s'est retrouvé devant une problématique particulière : les frais d'entretien des filets sont soumis à une convention : 70% à charge du Canton et de la Confédération. Les 30% restant doivent être pris en charge par la Commune, les routes nationales, les FMHL et les CFF. Tout le projet a été basé sur cette clé de répartition. Le projet se monte à environ 3,4 millions de francs. Les CFF et les routes nationales ont l'obligation d'injecter le projet dans un programme informatique, qui calcule la viabilité et l'intérêt du projet et l'acceptation de la répartition des coûts. Le résultat de ce programme a établi que les CFF ne devaient assumer que 2% des coûts au lieu des 25% initialement annoncés. En effet, selon le programme, la probabilité que la ligne du Simplon soit interrompue est quasiment nulle. Or, cela ne correspond pas au monde réel. On est entrain de négocier avec les CFF. Le problème c'est que tout ce que les partenaires ne prennent pas en charge revient à la Commune, ce qui n'est pas supportable. On est en train de demander des exceptions, parce qu'on ne peut pas accepter cette clé de répartition. Le COVID n'aide pas. On pousse le bureau d'étude, parce que tant qu'on n'a pas cette clé de répartition, on ne peut pas lancer l'appel d'offre public. Il tiendra informé le Conseil communal de l'avancée de la procédure.

A. Sandmeyer indique qu'elle a eu la surprise d'apprendre par une citoyenne veytausienne que le bâtiment intergénérationnel comprendrait également des personnes cataloguées comme « cas sociaux » et pas seulement des personnes du 3^{ème} âge. Elle a soutenu ce projet pour les aînés et souhaite connaître la réponse de la Municipalité à ce sujet pour être éventuellement rassurée.

L. Sherif répond que le but de ce bâtiment n'est pas d'avoir des « cas sociaux », mais de favoriser les personnes âgées. Toutefois, il n'a jamais été dit qu'il serait refusé un logement à un Veytausien qui en aurait besoin. Le but est de faire un bâtiment pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, mais c'est aussi possible d'accueillir des personnes en situation de précarité sociale.

A. Sandmeyer constate que dans les immeubles qui appartiennent à la Ville de Lausanne, il est prévu que les locataires s'engagent pour le recours à la mobilité douce. Il faudrait peut-être s'en inspirer et réfléchir à une charte à faire signer par tous les résidents afin que tout le monde cohabite correctement.

L. Sherif indique c'est une bonne idée. Il n'y a pas de places de parc, donc il y a un règlement d'immeuble qui précise qu'il convient de respecter certaines règles.

T. Künckli Cagin intervient et précise que ce bâtiment n'a jamais été prévu uniquement pour les personnes âgées. Les familles monoparentales avaient été évoquées par exemple. Il faut aussi penser aux gens qui ont peu de moyens financiers. Elle se souvient que ce sujet avait été abordé lors des débats du Conseil communal.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'en résumé, le but n'est pas d'en faire un deuxième « Bonivard 1 ». L'idée est d'avoir un « contrôle » sur les personnes qui pourront bénéficier de ces appartements. On ne cherche pas à remplir pour remplir


M. le Président, P. Ruch, rappelle que la prochaine séance aura lieu le 3 mai 2021.

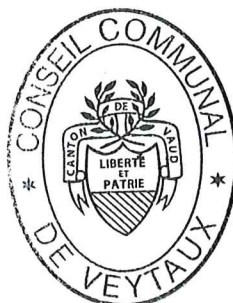
M. le Président, P. Ruch, remercie et clôt la séance, il est 20h56.

Prochaines séances du Conseil

3 mai, 14 juin, 13 septembre, 25 octobre et 6 décembre 2021

Le Président


P. Ruch



La Secrétaire


A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 15 mars 2021